



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 6 juin 2022 à 20 heures 30 minutes
SALLE DES FÊTES

Convocation par mail le 02 juin 2022

Présents :

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M. CAPMAS Serge, M, Mme GOSSET Angélique, M. TEYSSEDOU Adrien,

Procuration(s) : Mme SOULIER Laura Marie Leslie donne pouvoir à M. TEYSSEDOU Adrien

Absent(s) : M. GUEDES PIRES Bruno, M FIAULT Nicolas, Mme GAJAC Paule, M. VIERGE Guy

Excusé(s) :

Retardataire(s) : M. CAPMAS Serge arrivé à 20H50

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

1/ DELIBERATIONS

- Location de la Salle des Fêtes pour l'association du cirque, tarif, caution(s) et conditions
- Location de la Salle du Porche, tarif(s), caution(s) et conditions
- Programme LEADER demande de subvention pour le MAPA « Assistance à la mise en place d'un projet global et réinvestissement du patrimoine communal »
- Désignation des délégués à la CLECT (Titulaire et suppléant)
- Annulation de l'enquête publique concernant la désaffectation du CR de Laborde

2/ INFORMATIONS

- Agenda du groupement « ROUZAUD, Studio AUREJAC-ROUZAUD, SCARABÉE (MAPA)
- Organisation de la journée du 18 juin (Débroussaillage de la Léproserie et Feu de la Saint-Jean)
- Subvention à l'association « Les Sentiers Artistiques »

3/ ECHANGES

- Mise en place d'une convention de référence pour les « désaffectations partielles et déviations des Chemins Ruraux
- Commission « Habitat et Logement », mise en place du groupe de travail
- Organisation des élections (2 tours des Législatives)

4/ QUESTIONS DIVERSES

Convocation envoyée le
30/06/2022 à 14:56:27

Secrétaire de Séance : T. Bousquet

[Approbation CR réunion précédente :](#)

[1 – Délibérations :](#)

- 2022-DE-28 : Location de la Salle des Fêtes à l'association « Brin de cirque », tarif, caution(s) et conditions

Comme évoqué lors du précédent conseil, Monsieur le Maire propose de louer la salle des fêtes à l'association « Brin de Cirque » pour un montant de 100€ / mois pour une occupation de 3h00 tous les jeudis soir en période scolaire. Les cautions habituelles (location 300€ et ménage 50€) seront appliquées. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, constate que la délibération est approuvée à l'unanimité.

Vote : Adoptée (Pour : 6, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022-DE-29 : Location de la Salle du Porche, tarif(s), caution(s) et conditions

Monsieur le Maire propose de réaliser une convention de location pour la salle du porche. Les tarifs applicables seraient de 30€/ jour et de 50€ / WE avec cautions identiques à la salle des fêtes (location 300€ et ménage 50€). Il sera nécessaire de mettre à disposition du matériel de nettoyage. La convention devra préciser le nombre maximum de personnes (19) et l'interdiction d'y prendre des repas. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, constate que la délibération est approuvée à l'unanimité.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022-DE-30 : Programme LEADER : Demande de subvention pour le MAPA « Assistance à la mise en place d'un projet global et réinvestissement du patrimoine communal »

Cette délibération est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, constate que la délibération est approuvée à l'unanimité.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022-DE-31 : Désignation des délégués à la CLECT (Titulaire et suppléant)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) est chargée d'une seule mission : procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'EPC, du fait des compétences transférées par les communes membres. Le conseil municipal, après avoir délibéré, désigne Monsieur. Adrien Teyssedou pour siéger à la CLECT et Monsieur Thierry Bousquet en tant que membre suppléant, et constate que la délibération est approuvée à l'unanimité.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022-DE-32 : Annulation de l'enquête publique concernant la désaffectation du CR de Laborde

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un membre de la famille Maze (riverain du chemin) qui, par manque d'information, ne souhaite pas la modification du chemin rural. Monsieur le maire propose de ne pas effectuer d'enquête publique pour ce chemin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, constate que la délibération est approuvée à l'unanimité.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

Convocation envoyée le
30/06/2022 à 14:56:27

2 – Informations :

- Agenda du groupement « ROUZAUD, Studio AUREJAC-ROUZAUD, SCARABÉE (MAPA)

Monsieur le Maire présente les dates clés et périodes de présence sur site de l'équipe d'architectes :

17/18 juin : phase d'analyse sur site avec présence au feu de la Saint Jean.

18 juillet : présentation du diagnostic

28 août : présence au marché gourmand

8.9.10 septembre : rencontre avec habitants, associations et ateliers projet

29 septembre : rendu des scénarios avec présence des représentants du département et de la région. Monsieur le Maire rappelle que le choix du scénario sera voté en conseil municipal.

10 novembre : remise plan guide du projet bâtiments. Ce plan guide comportera différentes fiches « action » chiffrées.

M Thierry Bousquet rappelle qu'il faut transmettre au groupement d'architectes les réponses des habitants au questionnaire sur le projet bâtiments. Il serait également intéressant de leur lister les différents utilisateurs de la salle des fêtes.

- Organisation de la journée du 18 juin (Débroussaillage de la Léproserie et Feu de la Saint-Jean)

Madame Angélique Gosset rappelle que l'organisation du Feu de Saint-Jean s'est faite lors du précédent conseil. Concernant la léproserie, Une information sera faite aux habitants et pour le pique-nique Monsieur Serge Capmas propose d'attendre de connaître le nombre de participants et donc de s'en occuper le jour même.

Madame Angélique Gosset signale qu'il y aurait un projet du comité des fêtes d'organiser la fête de la musique le soir du Feu de la Saint-Jean. Monsieur le Maire n'a pas donné suite à ce jour et il lui semble difficile de gérer les 2 évènements en même temps, le feu de la Saint-Jean étant offert et réservé aux habitants de Gavaudun. L'ensemble du conseil est défavorable à la tenue de la fête de la musique le 18 Juin.

- Subvention à l'association « Les Sentiers Artistiques » :

Monsieur le Maire indique que l'association « Les sentiers artistiques » (organisatrice concert, soirée châtaignes) avait été oubliée dans la liste des attributions de subvention. Cette association recevra donc la subvention attribuée aux associations de Gavaudun organisant un évènement (150€)

3 – Echanges :

- Mise en place d'une convention de référence pour les « désaffectations partielles et déviations des Chemins Ruraux

Monsieur le Maire souhaite mettre en place une convention rappelant les règles, obligations des parties, et informant d'un tarif de vente amortissant les frais d'enquête publique.

Monsieur Thierry Bousquet propose de faire une ébauche de document.

- Commission « Habitat et Logement »

Monsieur le Maire souhaite créer un groupe de travail qui permette, sur la base du fichier « adressage » de recenser l'ensemble des habitations gavaudunoises, ainsi que tous les bâtiments convertibles en habitations. L'idée étant de créer un fichier recensant les biens occupés, les biens vacants, les maisons à louer, à vendre ou à restaurer pour répondre au mieux aux demandes des nouveaux habitants potentiels, tout en étant réactif.

- Organisation des élections (2 tours des Législatives)

Monsieur le Maire interroge les membres du conseil sur leur disponibilité sur les journées du 12 et 19 juin afin d'établir les permanences au bureau de vote. Monsieur Thierry Bousquet rappelle que des habitants ont montré leur intérêt pour la tenue du bureau de vote et qu'il faudrait essayer de les intégrer au dispositif.

4 - Questions diverses

Projet ULM de Nicolas Rauzet : Monsieur le Maire informe le conseil d'un projet, à Cassagne Haut, de création d'une entreprise de vol touristique en hélicoptère ULM. Monsieur le Maire préconise la tenue d'une réunion rassemblant les habitants (voisins, hébergeurs touristiques, associations, etc.) pour présentation du projet par Monsieur Nicolas Rauzet. Monsieur le Maire demande l'avis des membres du conseil qui se prononce pour la vérification de la législation concernant ce type d'appareil, le survol des sites classés (village, vallée, château), le nombre de vols prévus, le nombre d'appareils, etc.

Le Conseil est également favorable à une réunion d'information.

Rallye découverte des amis de Soucirac : Monsieur Thierry Bousquet informe le conseil de la demande de stationnement des véhicules de cette association le 16 juillet (12h00 à 15h00) dans le grand pré au-dessus du château. Madame Claudie Blot lui confirme que le pré ne sera pas indisponible du fait de la fête médiévale le lendemain

Chemins de randonnée : Madame Claudie Blot signale des arbres tombés et des orties sur le chemin des moulins et du petit houx sur le chemin à proximité de Jambou.

Travaux Espaces Verts : Mme Angélique Gosset revient sur ses échanges de mail avec Mme Claudie Blot concernant le nettoyage des abords de l'accueil du château qui est apparu très négligé lors de la visite des architectes et du directeur de l'office de tourisme. Madame Angélique Gosset rappelle qu'il n'y a qu'un seul employé pour l'entretien et que son emploi du temps ne permet pas de le mettre au service d'une association. M. Serge Capmas ajoute qu'à l'origine la zone de la salle des fêtes / petit Nice / entrée château était entretenue par le personnel de l'accueil du château et qu'il y a eu une forte dérive dans la gestion du temps de M. Fabrice VALETTE, adjoint technique, lors des mandats précédents.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a engagé des sommes importantes dans la surveillance et le nettoyage du rocher du château. A ce propos Monsieur le Maire précise qu'un rappel sera fait à Monsieur Morala pour accélérer l'intervention.

Fête médiévale :

Monsieur Serge Capmas précise que Fabrice récupèrera, avec le camion de la municipalité, les barrières le vendredi précédent la fête. Le même jour il pourra transporter les barnums aux emplacements de montage. Il sera indispensable que des membres/ bénévoles de l'association participent aux manutentions. Dans les mêmes conditions, les opérations inverses se dérouleront le lundi suivant la fête. Monsieur Serge Capmas précise également que seul M. Fabrice VALETTE est autorisé à conduire le camion et que la municipalité ne fera pas travailler Fabrice le weekend.

Concert Eglise de Laurenque (18 juin) :

Monsieur serge Capmas assure que M. Fabrice VALETTE sera disponible avec le camion pour le transport des 90 chaises. Il sera également indispensable qu'il soit aidé pour le chargement/déchargement par les membres de l'association « Connaissance des Jeunes Interprètes ». M. Serge CAPMAS contactera M. Michel DEBIARD.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 45

Convocation envoyée le
30/06/2022 à 14:56:27